

Fiche de données de sécurité
élaborée conformément aux règlements de la HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et du
WHMIS 2015

Révision : le 22 mars 2023

1. Identification

Identificateur du produit

- #### · Appellation commerciale : Graphite naturel

Code du produit :

- **Utilisation recommandée** : utilisations industrielles, agent ignifuge
 - **Restrictions sur l'utilisation** : non destiné à être utilisé dans les produits alimentaires et pharmaceutiques.

Renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Fabricant/fournisseur :

Asbury Carbons, Inc.
PO Box 144, 405 Old Main Street
Asbury, NJ 08802, États-Unis
+1 908-537-2155

· Numéro d'appel d'urgence :

ChemTel 800-255-3924 (Amérique du Nord)
+1 (813) 248-0585 (international)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Canc. 1A H350 : peut provoquer le cancer. Voie d'exposition : inhalation.

STOT RE 1 H372 : endommage les poumons par exposition prolongée ou répétée. Voie d'exposition : inhalation.

Poussières combustibles peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classé et étiqueté conformément au Système général harmonisé (SGH).

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : danger

Mentions de danger :

H350 : peut provoquer le cancer. Voie d'exposition : inhalation.

H372 : endomme les poumons par exposition prolongée ou répétée. Voie d'exposition : inhalation.

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Mises en garde :

P201 : se procurer des instructions spéciales avant utilisation.

P202 : se pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Fiche de données de sécurité

élaborée conformément aux règlements de la HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et du WHMIS 2015

Révision : le 22 mars 2023

P260 : se pas respirer la poussière, les émanations, les gaz, les brouillards, les vapeurs ou les pulvérisations.

P264 : se laver soigneusement les mains après manipulation.

P270 : ne pas manger, ni boire, ni fumer lors de l'utilisation de ce produit.

P280 : porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308 + P313 P308 : en cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin ou solliciter des soins médicaux.

P405 : entreposer sous clé.

P501 : éliminer le contenu ou le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Prévenir les accumulations de poussière afin de minimiser les risques d'explosion.

Tenir à l'écart de toutes les sources d'inflammation, notamment la chaleur, les étincelles et les flammes.

Renseignements supplémentaires :

lire l'étiquette et la fiche de données de sécurité avant utilisation.

3. Composition/renseignements sur les composants

Caractérisation chimique : substances

Description	Nº CAS	Codes de mention de danger	Pourcentage pondéral
Graphite	7782-42-5		> 60 %
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Canc. 1A, H350; STOT RE 1, H372	0,4 – 4,5 %

4. Premiers secours

Description des premiers secours

Après inhalation : fournir de l'air frais; consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau :

enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

retirer les lentilles, le cas échéant. Se rincer l'œil sous l'eau courante en écartant les paupières pendant plusieurs minutes. En cas de persistance des symptômes, consulter un médecin.

Après ingestion :

ne pas provoquer de vomissements; appeler immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés :

endommage les poumons par exposition prolongée ou répétée. Voie d'exposition : inhalation. Peut provoquer le cancer. Voie d'exposition : inhalation.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

en cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le contenant ou l'étiquette. Procéder à la respiration artificielle, si nécessaire.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : recourir à des mesures de lutte contre l'incendie adaptées à l'environnement.

Pour des raisons de sécurité, les agents extincteurs ne conviennent pas : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

Fiche de données de sécurité

élaborée conformément aux règlements de la HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et du WHMIS 2015

Révision : le 22 mars 2023

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

peut présenter un danger d'explosion de poussières s'il est dispersé dans l'air. Éviter les sources d'inflammation. Poussière de classe ST1, indice MIE supérieur à 10 J. Pendant le chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont générés.

Conseils aux pompiers – équipement de protection :

porter un appareil de protection respiratoire autonome. Se vêtir d'une combinaison de protection intégrale.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection. Garder toutes les personnes sans protection à l'abri. Assurer une aération adéquate. Éviter la formation de poussières. Danger particulier de glisser sur un produit qui fuit ou qui s'est déversé.

Précautions pour la protection de l'environnement : empêcher toute pénétration dans le réseau d'assainissement, les eaux de surface ou les nappes phréatiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

balayer et placer dans un contenant approprié. Envoyer pour valorisation ou élimination dans des récipients appropriés.

Référence à d'autres rubriques :

se reporter à la rubrique 7 pour des renseignements sur une manutention sans danger.

Se reporter à la rubrique 8 pour des renseignements sur les équipements de protection personnelle.

Se reporter à la rubrique 13 pour des renseignements sur l'élimination.

7. Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manutention sans danger :

utiliser uniquement dans des endroits bien aérés. Prévenir la formation de poussières. Tout dépôt de poussière ne pouvant être évité doit être retiré régulièrement. Éviter d'inhaler la poussière.

Renseignements sur la protection contre les explosions et les incendies :

la poussière peut se combiner à l'air pour former un mélange explosif.

Poussière de classe ST1, indice MIE supérieur à 10 J (risque très faible de feu par étincelles)

Conditions d'un entreposage sécuritaire, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences relatives aux lieux et récipients d'entreposage :

entreposer dans un endroit frais et sec dans des récipients bien scellés.

Indications sur l'entreposage dans une installation d'entreposage commune :

entreposer à l'écart des produits alimentaires. Entreposer à l'écart d'agents oxydants.

8. Mesures de maîtrise de l'exposition et protection personnelle

Paramètres de maîtrise

Composants présentant des valeurs limites à surveiller au poste de travail :

Valeurs à long terme :	graphite 7782-42-5	14808-60-7 Quartz (SiO ₂)
PEL (É.-U.)	15 mppcf mg/m ³ (échantillons retirés des impacteurs comptés par le technicien de champ lumineux)	0,05* mg/m ³ (30 mg/m ³ /%SiO ₂ +2)
REL (É.-U.)	2,5* mg/m ³	0,05* mg/m ³ (se reporter au Guide de poche à l'annexe A)
TLV (É.-U.)	2* mg/m ³ (toutes les formes sauf les fibres de graphite)	0,025* mg/m ³
EL (Canada)	2* mg/m ³	0,025 mg/m ³ (ACGIH A2; IARC 1)
EV (Canada)	2* mg/m ³	0,10* mg/m ³

Fiche de données de sécurité

élaborée conformément aux règlements de la HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et du WHMIS 2015

Révision : le 22 mars 2023

LMPE (Mexique)	2* mg/m ³ *fracción respirable	0,025 mg/m ³ (A2 fracción respirable)
* fraction inhalable		

Mesures de maîtrise de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

les mesures de précaution habituelles pour la manutention des produits chimiques doivent être respectées. Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Mesures de maîtrise techniques : fournir une aération adéquate.

Équipements respiratoires :

protection respiratoire requise. Porter un respirateur approprié homologué NIOSH, lorsque l'aération est inadéquate et que les limites d'exposition professionnelle sont dépassées.

Protection des mains :

gants de protection. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

· Protection des yeux :

lunettes de sécurité Suivre les directives nationales pertinentes concernant l'utilisation des lunettes de protection.

Protection du corps : vêtements professionnels de protection

Limitation et supervision de l'exposition dans l'environnement : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

Mesures de gestion des risques : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

9. Propriétés physiques et chimiques

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :

Forme : solide, granulé ou poudre

Couleur : gris à noir

Odeur : inodore

Seuil olfactif : non déterminé

Valeur pH : sans objet.

Point/intervalle de fusion : non déterminé.

Point/plage d'ébullition : non déterminé.

Point d'éclair : le produit n'est pas inflammable.

Inflammabilité (solide, gazeux) : le produit n'est pas inflammable.

Température d'auto-inflammation : non déterminé.

Température de décomposition : non déterminé.

Danger d'explosion : peut présenter un danger d'explosion de poussières s'il est dispersé dans l'air.

Poussière combustible de classe ST1 : KST < 200 bars m/s, indice MIE supérieur à 10 J

Limites d'explosion

Inférieures : non déterminé.

Supérieures : non déterminé.

Propriétés oxydantes : non oxydant.

Pression de vapeur : non déterminé.

Densité relative : 2,26

Densité de vapeur : sans objet.

Taux d'évaporation : sans objet.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : non miscible ou difficile à mélanger. Insoluble.

Coefficient de partition (entre octanol/eau) : non déterminé.

Viscosité

Dynamique : sans objet.

Cinématique : sans objet.

Fiche de données de sécurité

élaborée conformément aux règlements de la HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et du WHMIS 2015

Révision : le 22 mars 2023

Autres renseignements : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

Stabilité chimique : stable à des températures et pressions normales.

Décomposition thermique/conditions à éviter :

pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Éviter les températures supérieures à 450 °C/842 °F.

Si le produit est chauffé jusqu'à la décomposition, il émet des fumées toxiques.

Possibilité de réactions dangereuses :

peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Se reporter à la rubrique 9. Réagit avec les agents oxydants forts.

Conditions à éviter : chaleur excessive.

Substances incompatibles : comburants

Produits dangereux issus de la décomposition : monoxyde et dioxyde de carbone

11. Renseignements sur la toxicité

Renseignements sur les effets toxiques

Toxicité aiguë : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification : aucune.

Effet irritatif principal :

Pour la peau : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Pour les yeux : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) : CAS 14808-60-7 Quartz (SiO₂)

NTP (National Toxicology Program) : CAS 14808-60-7 Quartz (SiO₂)

OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration) : aucun des composants n'est compris.

Principale(s) voie(s) d'exposition :

ingestion, inhalation, contact avec les yeux ou la peau

Mutagénicité sur les cellules germinales : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : peut provoquer le cancer. Voie d'exposition : inhalation.

Toxicité pour la reproduction : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT après exposition unique : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT après exposition répétée :

dans les cas d'une surcharge pulmonaire excessive répétée en raison d'une concentration élevée de particules inhalables dans l'air pendant de longues périodes, une pneumoconiose peut se développer.
(Voie d'exposition : inhalation)

Danger par aspiration : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Renseignements de nature écologique

Toxicité

Toxicité pour le milieu aquatique : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

Persistante et dégradabilité : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

Potentiel de bioaccumulation : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

Mobilité dans le sol : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

Autres renseignements de nature écologique

Fiche de données de sécurité élaborée conformément aux règlements de la HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et du WHMIS 2015

Révision : le 22 mars 2023

Remarques d'ordre général : Empêcher la pénétration de produits non dilués ou de grandes quantités dans les nappes phréatiques, les cours d'eau ou les réseaux d'assainissement.

Autres effets néfastes : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Il incombe à l'utilisateur de cette matière d'éliminer les matériaux inutilisés, les résidus et les contenants conformément à l'ensemble des lois et règlements locaux, provinciaux et fédéraux pertinents concernant le traitement, l'entreposage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : L'élimination doit se faire conformément aux réglementations officielles.

14. Renseignements sur le transport

Numéro ONU :

DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA : non réglementé.

Groupe d'emballage :

DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA : non réglementé.

Désignation officielle de transport de l'ONU :

DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA : non réglementé.

Dangers vis-à-vis de l'environnement

Polluant marin : non

Classe(s) de danger pour le transport :

DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA : non réglementé.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

sans objet.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : sans objet.

15. Renseignements réglementaires

Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

États-Unis (É.-U.)

Section 302 de la SARA (substances extrêmement dangereuses) : aucun des composants n'est compris.

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques reconnus comme étant toxiques) : aucun des composants n'est compris.

Section 355 de la SARA (substances extrêmement dangereuses) : aucun des composants n'est compris.

TSCA (Loi réglementant les substances toxiques) : tous les composants ont la mention ACTIF ou EXEMPT.

Proposition 65 (Californie)

Produits chimiques connus comme étant cancérigènes : CAS 14808-60-7 Quartz (SiO₂)

Produits chimiques connus pour causer une toxicité sur le développement chez les femelles : aucun des composants n'est compris.

Produits chimiques connus pour causer une toxicité sur le développement chez les mâles : aucun des composants n'est compris.

Fiche de données de sécurité élaborée conformément aux règlements de la HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et du WHMIS 2015

Révision : le 22 mars 2023

Produits chimiques connus pour causer une toxicité sur le développement : aucun des composants n'est compris.

EPA (Environmental Protection Agency) : aucun des composants n'est compris.

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) : CAS 14808-60-7 Quartz (SiO₂)

Liste intérieure des substances (LIS) en vertu de la Loi canadienne : tous les composants sont répertoriés ou exempts.

16. Autres renseignements

Les données contenues dans la présente fiche reposent sur l'état actuel de nos connaissances. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établit pas de relation contractuelle juridiquement contraignante.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

DOT : Ministère des Transports des États-Unis

IATA : Association du Transport Aérien International

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

LC50 : Concentration jugée létale pour 50 % des organismes d'essai

LD50 : Dose jugée létale pour 50 % des organismes d'essai

OSHA : Occupational Safety & Health Administration

Canc. 1A : Cancérogénicité – Catégorie 1A

STOT RE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) – Catégorie 1

Renvois et références

Site Web de l'Agence européenne des produits chimiques (echa.europa.eu)

Site Web des Substance Registry Services de l'EPA US

[\(ofmpub.epa.gov/sor/internet/registry/substreg/home/overview/home.do\)](http://ofmpub.epa.gov/sor/internet/registry/substreg/home/overview/home.do)

Site Web de l'American Chemical Society, Chemical Abstracts Registry (www.cas.org)

Patty's Industrial Hygiene, 6th ed., Rose, Vernon, ed. ISBN: 978-0-470-07488-6

Casarett and Doull's Toxicology : The Basic Science of Poisons, 8th Ed., Klaasen, Curtis D., ed., ISBN: 978-0-07-176923-5.

Fiches de données de sécurité, différents fabricants

FDS élaborée par :

ChemTel

1305 North Florida Avenue, Tampa, Florida, États-Unis 33602-2902

Numéro sans frais pour l'Amérique du Nord 1-888-255-3924 International + 01 813-248-0573

Site Web : www.chemtel.com

Pour d'autres déclarations réglementaires locales spécifiques à l'industrie, veuillez consulter
<https://asbury.com/resources/asbury-carbons-regulatory-statements/>